



Vendredi 26 Juin 2026
N°760

JOURNAL FOOT

L'hebdomadaire du
football régional

*Chaque semaine, retrouvez ici l'ensemble des Procès
Verbaux des différentes commissions régionales,
du Bureau Plénier et du Conseil de Ligue.*



Pour toutes questions
ou renseignements



ligue@laurafoot.fff.fr



Les infos de la semaine



**Assemblée
Générale : le
samedi 27 juin
à Lyon**

Cliquez ici

Sommaire

1 – CR Prévention, Médiation, Sécurité...page 3

2 – Clubs page 4

3 - CR Coupes..... page 5

4 - CR Délégations page 8

5 – CR Sportive Jeunes..... page 9

6 - CR Règlements page 11

7 - CR Arbitrage – Section Lois du Jeu.page 12

Cliquez sur le nom de la rubrique pour consulter directement le PV souhaité.

PREVENTION, MEDIATION, SECURITE

Présidente : Chrystelle RACLET.

DEMANDE DE CLASSEMENT D'UN MATCH SENSIBLE OU A RISQUE

Au cours de la saison, les clubs ont la possibilité de demander à la commission des moyens renforcés pour la gestion d'une rencontre. Cette demande doit parvenir à la commission au plus tard trois semaines avant la date de la rencontre.

Le document prévu à cet effet doit être complété précisément par le club (site internet de la LAuRAFoot « Documents utiles – Sécurité) :

[Formulaire classement match sensible.pdf](#)

A réception, la commission étudiera la demande et adaptera les moyens nécessaires au déroulement de la rencontre.

Chrystelle RACLET,

Présidente de la Commission

[Retour
SOMMAIRE](#)

CLUBS

Réunion du 22 Juin 2026

Inactivités partielles

537040 – U.S. ST PAUL DE VARCES – Catégories U14 et U15 – Enregistrées le 11/06/26.
512966 – F.C. ST CERGUES – Catégorie Seniors F, U16 F à U18 F – Enregistrées le 22/06/26.

Radiations

565175 – GROUPEMENT JEUNES UNION SPORTIVE CHAMBERY COGNIN.
547569 – F.C. HAUT REVERMONT.

Nouveau club

565631 – JEUNESSE REVERMONT FOOTBALL CLUB – Libre.

Inactivité totale

539846 – AM. LAIQ. FAYOL GAFFARD FIRMINY.

[Retour
SOMMAIRE](#)

COUPES

Réunion du Lundi 22 Juin 2026

Président : M. Pierre LONGERE.
Présent(e) : Mme Abtisse HARIZA

ENGAGEMENTS COUPES

COUPE DE FRANCE 2026/2027

Les inscriptions sont closes. Liste d'attente, les clubs souhaitant s'engager doivent faire un mail au service Compétitions de la ligue competitions@laurafoot.fff.fr.

Information : Qualifiés au 7ème tour fédéral : 20 équipes. **1er tour le dimanche 23 août 2026.**

Réunion Commission : les 21 et 22 juillet 2026 à Cournon (Préparation Coupe de France).

COUPE GAMBARDILLA CREDIT AGRICOLE 2026/2027

La Commission Régionale des Coupes informe de l'ouverture via FOOTCLUBS des engagements pour l'édition **2026/2027** de la Coupe de France (seniors libres).

► Les clubs nationaux et régionaux sont engagés automatiquement par le Pôle Compétitions.

► Les clubs départementaux devront procéder à leur engagement en confirmant OBLIGATOIREMENT leur accord. Pour valider cet engagement, vous devez donner votre accord avant le 15 juin 2026 et bien vérifier ensuite que le statut « pré-engagé » n'apparaît plus. Si votre engagement a été effectué correctement, le statut « engagé » doit s'afficher.

► Pour les nouveaux clubs ou ceux qui n'y avaient pas participé la saison 2025/2026, vous devez vous inscrire en **saison 2026-2027** via le menu : « Epreuves (Championnats

& Coupes) – Compétitions officielles » puis « Nouvel engagement (+) » puis « Fédération Française de Football ». Cliquez ensuite sur la compétition pour laquelle vous souhaitez engager une équipe puis cliquez sur « Etape suivante ». Enfin, renseignez les éléments demandés (choix de l'équipe, de l'installation sportive et désidératas) puis validez l'ensemble de vos actions.

La date limite d'engagement est fixée au 20 juillet 2026 (dernier délai).

Droits d'engagement : 26 Euros.

COUPE DE FRANCE FEMININE 2026/2027

La Commission Régionale des Coupes informe de l'ouverture via FOOTCLUBS des engagements pour l'édition **2026/2027** de la Coupe de France (seniors libres).

► Les clubs nationaux et régionaux sont engagés automatiquement par le Pôle Compétitions.

► Les clubs départementaux devront procéder à leur engagement en confirmant OBLIGATOIREMENT leur accord. Pour valider cet engagement, vous devez donner votre accord avant le 15 juin 2026 et bien vérifier ensuite que le statut « pré-engagé » n'apparaît plus. Si votre engagement a été effectué correctement, le statut « engagé » doit s'afficher.

► Pour les nouveaux clubs ou ceux qui n'y avaient pas participé la saison 2025/2026, vous devez vous inscrire en **saison 2026-2027** via le menu : « Epreuves (Championnats & Coupes) – Compétitions officielles » puis « Nouvel engagement (+) » puis « Fédération Française de Football ». Cliquez ensuite sur la compétition pour laquelle vous souhaitez engager une équipe puis cliquez sur « Etape suivante ». Enfin, renseignez les éléments demandés (choix de l'équipe, de l'installation

sportive et désidératas) puis validez l'ensemble de vos actions.

La date limite d'engagement est fixée au 15 Août 2026 (dernier délai).

Droits d'engagement : 26 Euros.

COUPE NATIONALE FUTSAL 2026/2027

La Commission Régionale des Coupes informe de l'ouverture via FOOTCLUBS des engagements pour l'édition **2026/2027** de la Coupe de France (seniors libres).

► Les clubs nationaux et régionaux sont engagés automatiquement par le Pôle Compétitions.

► Les clubs départementaux devront procéder à leur engagement en confirmant OBLIGATOIREMENT leur accord. Pour valider cet engagement, vous devez donner votre accord avant le 15 juin 2026 et bien vérifier ensuite que le statut « pré-engagé » n'apparaît plus. Si votre engagement a été effectué correctement, le statut « engagé » doit s'afficher.

► Pour les nouveaux clubs ou ceux qui n'y avaient pas participé la saison 2025/2026, vous devez vous inscrire en **saison 2026-2027** via le menu : « Epreuves (Championnats & Coupes) – Compétitions officielles » puis « Nouvel engagement (+) » puis « Fédération Française de Football ». Cliquez ensuite sur la compétition pour laquelle vous souhaitez engager une équipe puis cliquez sur « Etape suivante ». Enfin, renseignez les éléments demandés (choix de l'équipe, de l'installation sportive et désidératas) puis validez l'ensemble de vos actions.

La date limite d'engagement est fixée au 30 Août 2026 (dernier délai).

Droits d'engagement : 10 Euros.

Pour les clubs pré-engagés si vous ne souhaitez pas participer, vous pouvez signaler votre refus sur Footclubs.

COUPE DE FRANCE NIKE U18 F 2026/2027

En attente des informations venant de la FFF

COUPE LAuRAFoot Masculine

- Finale : AS CRAPONNE bat CLERMONT FOOT 63 (2) : 1 à 0 (A.P).

COUPE LAuRAFoot Féminine

- Finale : AS ST MARTIN EN HAUT bat GRENOBLE FOOT 38 : 1 à 1 (TAB 4 à 2).

COUPE LAuRAFoot Futsal GEORGES VERNET

- Finale : FC VENISSIEUX bat LYON 8 FUTSAL : 5 à 4.

MEILLEURES PERFORMANCES COUPES NATIONALES 2025/2026

COUPE DE FRANCE CREDIT AGRICOLE

- Meilleur club de Ligue :
FC ST CYR COLLONGES (79 points).
Remis le mercredi 29 avril au siège du Club.
- Meilleur club de District :
SS ALLINGES (52 points).
Remise lors de l'AG du District 74.

COUPE DE FRANCE FEMININE

- Meilleur club :
FC RIORGES (53 points) remis le 27 mars.

COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE

- Meilleur club de Ligue :
FC BOURGOIN JALLIEU remis le 9 avril à Bourgoin Jallieu.
- Meilleur club de District :
AS DOMERAT remis le 27 mars

COURRIERS RECUS

- Mairie d'Alex (26) : Noté.

- FFF : Envoi du nombre de clubs engagés en Coupe de France.

- District Drôme-Ardèche : Remerciements.

Le Président de la Commission,

La Secrétaire de Séance,

Pierre LONGERE

Abtisse HARIZA

[Retour
SOMMAIRE](#)

DELEGATIONS

Réunion du Lundi 22 Juin 2026

Président : M. LONGERE Pierre
Présents : M. BESSON Bernard.

RESPONSABLE DES DESIGNATIONS

M. BESSON Bernard
Téléphone : 06-32-82-99-16
Mail : lraf.oologneosoleil@gmail.com

M. BRAJON Daniel
Téléphone : 06-82-57-19-33
Mail : brajond@orange.fr

CESSATION ACTIVITE

En vue de la nouvelle saison, les Délégués, ne souhaitant pas renouveler leur mission, doivent en informer la Commission très rapidement.

RAPPELS IMPORTANTS A TOUS LES DELEGUES REGIONAUX ET FEDERAUX

La Commission rappelle à tous les Délégués que le **COVOITURAGE** est **STRICTEMENT INTERDIT** entre Délégués et Arbitres. Plusieurs Clubs ayant fait remonter à la Commission de tels agissements, celle-ci sera amenée à prendre des sanctions allant du retrait de désignation à d'éventuelles suspensions. La Commission compte sur votre compréhension.

En cas de problème majeur (match arrêté, incidents graves), les Délégués doivent informer la permanence sportive (voir sur le site internet de la Ligue).

Pierre LONGERE,
Président de la Commission

[Retour
SOMMAIRE](#)

Les anomalies « remboursements déplacements » sont à transmettre à M. LONGERE Pierre.

Heure d'arrivée : 01h30 avant le coup d'envoi pour les championnats régionaux. A l'arrivée au stade, les Délégués doivent prendre possession de la tablette et la mettre en marche.

Rapport d'absence FMI : Celui-ci doit être transmis au Secrétaire Général de la LAuRAFoot avant lundi midi en cas de dysfonctionnement de la FMI.

Banc Délégué : La présence de représentants de la presse locale n'est pas autorisée sur le banc des Délégués.

Nom de l'Observateur d'Arbitre : En cas de présence d'un Observateur d'Arbitre, les Délégués doivent mentionner le nom de celui-ci sur le rapport.

Indisponibilités : Les indisponibilités doivent être transmises au Service Compétitions et non aux membres de la Commission.

CANDIDATURES 2026/2027

Liste de candidat(e)s en attente de validation par le Bureau Plénier et suite à la validation par la commission :

- Guillaume DAVID (district 01)
- Magali BERLIOZ (district 73)
- Jérôme BERTRAND (district 63)
- Ludovic GAYFFIER (district 26/07)
- Hilal FALDI (district 03)
- Stéphane BOYER (district 15)
- Anthony LINTANFF (Mutation Ligue Paris Ile de France)

COURRIER RECU

FFF : Visio avec la CFDN le jeudi 25 juin 2026 à 17h00.

Abtisssem HARIZA,
Secrétaire de séance.

SPORTIVE JEUNES

Réunion téléphonique du Mardi 23 juin 2026

Président : Patrick BELISSANT

Présents : Abtisse HARIZA, Michel GODIGNON, Roland LOUBEYRE

INFORMATIONS

* DEMANDE DE CLASSEMENT D'UN MATCH SENSIBLE OU A RISQUE

Au cours de la saison, les clubs ont la possibilité de demander à la commission PMS des moyens renforcés pour la gestion d'une rencontre. Cette demande doit parvenir à la commission au plus tard trois semaines avant la date de la rencontre.

Le document prévu à cet effet doit être complété précisément par le club.

[Demande de classement match sensible ou à risque.pdf](#)

A réception, la commission PMS étudiera la demande et adaptera les moyens nécessaires au déroulement de la rencontre.

* ENGAGEMENTS COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE

La Commission Régionale des Coupes informe de l'ouverture via **FOOTCLUBS** des engagements pour l'édition 2026/2027 de la Coupe Gambardella Crédit Agricole.

► Les clubs nationaux et régionaux sont engagés automatiquement par le Pôle Compétitions. Les clubs départementaux devront procéder à leur engagement en confirmant OBLIGATOIREMENT leur accord. Pour valider cet engagement, vous devez donner votre accord et bien vérifier ensuite que le statut « pré-engagé » n'apparaît plus. Si votre engagement a été effectué correctement, le statut « engagé » doit s'afficher.

► Pour les nouveaux clubs ou ceux qui n'y avaient pas participé la saison 2025/2026, vous devez vous inscrire en saison 2026-2027 via le menu : « Epreuves (Championnats & Coupes) – Compétitions officielles » puis « Nouvel engagement (+) » puis « Fédération Française de Football ». Cliquez ensuite sur la compétition pour laquelle vous souhaitez engager une équipe puis cliquez sur « Etape suivante ». Enfin, renseignez les éléments demandés (choix de l'équipe, de l'installation sportive et desideratas) puis validez l'ensemble de vos actions.

La date limite d'engagement est fixée au 15 AOÛT 2026

Le droit d'engagement est de 26 euros. Pour les clubs pré-engagés si vous ne souhaitez pas participer, vous pouvez signaler votre refus sur Footclubs.

* TABLEAU DES ACCESSIONS ET RELEGATIONS EN CHAMPIONNATS REGIONAUX

Faisant suite à plusieurs demandes (seules celles émanant de la messagerie des clubs seront traitées), les Commissions Régionales Sportives invitent les clubs à consulter les tableaux des accessions et relégations pour les différents championnats régionaux applicables à la fin de la saison 2025-2026. Pour cela, les clubs ont la possibilité de se référer aux tableaux des accessions et relégations publiés sur le site internet de la LAuRAFoot.

* DESIDERATA DES CLUBS CONCERNANT LES OCCUPATIONS DES TERRAINS

Les clubs qui désirent adresser des desiderata pour leurs occupations de terrains lors de la saison 2026-2027 sont invités à les faire

connaître par écrit au service compétitions de la Ligue (competitions@laurafoot.fff.fr)

(zéro) en application de l'article 23.2.2 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot.

DOSSIERS

AMENDES

U 16 R2 – Poule A:

- Match n° 53627936 du 30/05/2026

La Commission enregistre le **forfait annoncé du F.C. CLERMONT METROPOLE (582731)** et donne match perdu par forfait à ladite équipe avec -1 point pour en reporter le gain de la victoire à l'équipe adverse, S.C.A CUSSET sur le score de 3 (trois) buts à 0

▪ A/ Forfait

F.C CLERMONT METROPOLE (582731) – Le club est amendé de la somme de 400 € (5 dernières journées) pour le forfait sur le match n°53627936 en U16 R2 poule A du 06/06/2026.

BELISSANT Patrick,

PEZAIRE Pascal,

Président Sportive Jeunes

Président Département Sportif

[Retour
SOMMAIRE](#)

REGLEMENTS

Réunion du 25 juin 2026 (Par téléphone et voie électronique)

Président : M. CHBORA.
Présents : MM. BEGON, ALBAN, DURAND,
VACHETTA.

TRESORERIE – RAPPEL

Décision du 08 juin 2026

RAPPEL

Article 5.b des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (Section 3 – Les clubs) : Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur FOOTCLUBS sera prise en compte.

Les clubs listés ci-dessous, n'étant pas à jour vis-à-vis de la Trésorerie en fin de saison 2025-2026 et n'ayant effectué aucune démarche auprès de la Ligue pour la mise en place d'une mesure d'accompagnement,

Conformément à l'article 47.4 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot, aucune demande de licence ne pourra être effectuée et aucune équipe des clubs concernés ne pourra débiter la saison 2026-2027 tant que la situation ne sera pas régularisée ;

549826	A. FUTSAL PONT DE CLAIX	8602	564083	DUQUEINE CHAMPIONS PROJECT	8605
560227	ASSOCIATION FUTSAL SASSENAGE	8602	564091	ALL STAR SOCCER	8605
561015	FUTSAL TIGNIEU-JAMEYZIEU	8602	565003	ASSO SPORTIVE CASA SPORTS LY	8605
564226	FUTSAL CLUB UNITED	8602	581559	AS DES SOURDS VAULX EN VELIN	8605
582776	FOOTBALL CLUB AGNIN	8602	590456	LYON 6 FUTSAL	8605
781983	ENT. GRESIVAUDAN FOOT FEMININ	8602	841819	A.S. DE ST SIMON	8605
544713	S.C. ROMANS	8603	890614	ASC MEDITERRANNEE	8605
552388	FOOTBALL CLUB D AUBENAS	8603	554371	AS DES JEUNES DE MAYOTTE 73	8606
560985	ATHLETIC CLUB DE L'ALLET	8603	564032	RAQUETTE FOOTBALL CLUB	8607
561243	FOOTBALL CLUB UPPER	8603	690499	A. S.DES COUSSINETS MAHLE	8607
580660	A.S. ROMANAISE	8603	550829	AMICALE SPORTIVE DE BOISSET	8612
581941	AC. DE FOOT YACOUB	8603	565000	SAINT GEORGES	8612
545881	A.S. DU PARC DES SPORTS	8604	552951	CLERMONT OUTRE MER	8614
524489	AM.S. CHEMINOTS ST PRIEST	8605	565030	FC JAGUAR SAINT ELOY LES MINES	8614
552909	ASS JEUNESSE IRIGNY VENIERE	8605			

Il est recommandé à ces clubs de prendre contact le plus rapidement possible avec le Pôle Financier de la LAuRAFoot pour procéder à la régularisation de leur situation : (Par téléphone au 04.72.15.30.25 ou par mail comptabilite@laurafont.fff.fr).

Le Président,

Khalid CHBORA

Le Secrétaire,

Bernard ALBAN

[Retour
SOMMAIRE](#)

COMMISSION REGIONALE DE L'ARBITRAGE

Section Lois du Jeu – PV n°6

Réunion du 4 Juin 2026

Pour prendre connaissance du compte-rendu **CLIQUEZ ICI**

Annexe a **CLIQUEZ ICI**

Annexe b **CLIQUEZ ICI**

Annexe c **CLIQUEZ ICI**

Annexe d **CLIQUEZ ICI**

Retour
SOMMAIRE